

**Non à la loi asile et immigration.
Ni précarité, ni expulsions.
Des régularisations !**



METIERS EN TENSION / CARTE DE SEJOUR ?

A : Bonne nouvelle : il va y avoir des régularisations de travailleurs sans papiers !!!

B : Mauvaise nouvelle : les conditions pour être régularisé sont super limitatives : avoir trois ans de séjour en France, pouvoir prouver huit mois de travail illégal (c'est vachement commode), être dans une zone où il y a des difficultés de recrutement selon l'administration.

A : Ah oui quand même ! Et ça va concerner tous les métiers, bien sûr ?

B : Non ça ne va concerner que les métiers en tension !

A : C'est quoi les métiers en tension ?

B : C'est ceux qui sont sur une liste établie par l'administration.

A : Comme le bâtiment ? La restauration ?

B : Le bâtiment peut-être, mais pas la restauration et les bars

A : Ah bon, mais pourquoi, il y a plein de travailleurs sans papiers dans ces secteurs ?

B : Oui mais comme ils ne recrutent pas en priorité sur Pôle Emploi, ils ne seront pas sur la liste administrative

A : Ah ça craint ! Mais enfin ça sera quand même une régularisation ?

B : Oui si on veut parce que ce ne sera que pour un an ! Et si le métier n'est plus en tension l'an prochain tu perds ta carte de séjour !

A : Mais ça va concerner combien de monde, sur les 300 ou 400 000 travailleurs sans papiers ?

B : Ben, Olivier Dussopt a commencé par dire « au plus quelques dizaines de milliers de personnes » puis il a réduit à quelques milliers ...

A : Ok j'ai compris. encore une mesure pour rien